

POLITIQUE SANTE SECURITE ENVIRONNEMENT 2020

Mauritrac a pour ambition d'offrir à ses employés, ses visiteurs et ses clients des conditions de travail sûres et saines pour la prévention des traumatismes et pathologies liés au travail.

C'est dans ce concept que, **Mauritrac** s'est engagé dans une démarche de mise en place d'un système de management intégré au sein de ses activités pour un engagement en faveur du développement durable. Cette démarche est axée sur deux points essentiels à savoir :

- Santé Sécurité au Travail : assurer la santé et la sécurité de tout le personnel et des sous-traitants intervenant sous la responsabilité de **Mauritrac**.
- Environnement : ce point se traduit par l'économie des ressources (Eau, Énergie, Papier) mais aussi et surtout par la gestion des déchets générés par nos activités.

Nos objectifs :

Santé Sécurité au Travail :

- Taux de fréquence des accidents enregistrés (RIF) ≤ 1

Pour l'Environnement : Maîtriser nos impacts environnementaux :

- Réduire nos consommations d'électricité et d'eau de 1 % sur un (01) an ;
- Réduire la consommation de papier de 1 % sur un (01) an.
- Recycler 50% des déchets générés par nos activités en collaboration avec des structures extérieures

Pour atteindre cet objectif, et développer notre culture SSE les actions prioritaires de **MAURITRAC** sont :

- Fournir les équipements de protection individuel EPI adaptés afin de travailler en toute sécurité ;
- Réaliser une évaluation de risque professionnelle en collaboration avec le personnel ;
- Évaluer les entreprises extérieures sur leur capacité à respecter nos règles SSE.
- Réaliser des take 5 avant tout travaux ou intervention ;
- Mettre en œuvre à 100% la consignation des machines en réparation et lors des interventions sur les installations électriques ;
- Optimiser l'accueil sécurité des visiteurs : chaque collaborateurs et responsable des visiteurs qu'il accueille l'informer des consignes de sécurité, en lui remettant son badge et ses EPI et en l'accompagnant dans tous ces déplacements à l'intérieurs de **Mauritrac**.
- Promouvoir la conscience environnementale auprès des employés et prestataires extérieurs afin d'améliorer leur compréhension de leur responsabilité environnementale ;
- Assurer une gestion et une traçabilité efficace des déchets par une stratégie de réduction, réutilisation, recyclage et d'élimination approprié ;
- Réaliser une veille réglementaire afin de se conformer aux exigences légales réglementaires ;
- Le tri permanent de déchets (papiers, bois, ferrailles et les huiles usées) en collaboration avec des structures extérieures ;
- Monitorer les consommations en eau et électricité et prendre des initiatives pour réduire leur utilisation afin de préserver les ressources.
- Mise en œuvre des bonnes pratiques pour économiser les ressources notamment : Eau, électricité et papier.

La direction encourage tout son personnel, ses clients et partenaires à œuvrer au quotidien dans le respect des consignes de sécurité, dans le respect des principes de protection de l'environnement et à adhérer à tout programme d'amélioration continue.

